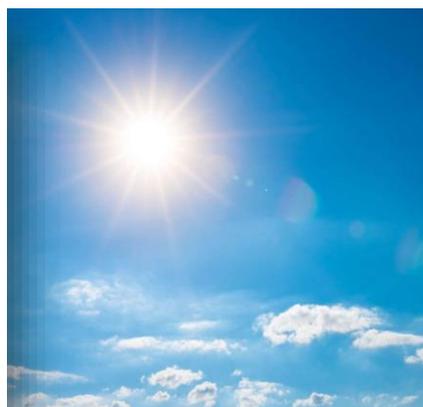


Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM



Préambule

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est destiné aux habitants.
- Il rappelle les gestes utiles et primordiaux pour faire face à une situation exceptionnelle et soudaine.
- Le but de ce document permet d'exposer les risques existants ou probables.

Le DICRIM, comprend un document destiné à l'équipe municipale.

Le DICRIM fait partie intégrante d'un document municipal de gestion de crise le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

C'est donc dans une démarche collective de bienveillance, et d'entraide que nous parviendrons à réduire les méfaits d'un évènement et de revenir au plus vite à une situation quasi normale.

Les Risques identifiés

1. **RISQUES LIES AUX INTEMPERIES** : vents violents, orages, neige, tornade, sécheresse...
2. **RISQUES LIES A L'INONDATION** : lié principalement à de fortes précipitations.
3. **RISQUES LIES A LA CANICULE** : impacte les personnes mais aussi les cultures et la végétation.
4. **RISQUES LIES AUX ACCIDENTS INDUSTRIELS OU LIES AUX TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES** : soit sur un site industriel de par la proximité des dépôts pétroliers et des activités industrielles en périphérie, soit lors de transports par voie routière.
5. **RISQUES GRAND FROID**
6. **RISQUES D'ACCIDENTS NUCLEAIRE** : de par la proximité des centrales nucléaires de Saint Laurent des Eaux dans le département du Loiret Cher (41) et de Dampierre en Burly dans le Loiret (45) mais aussi dans le cadre du transport de sources radioactives non scellées.
7. **RISQUES LIES AU MOUVEMENT DE TERRAIN** : Apparition de fontis, effondrement localisé si cavité sous-terrainne existante, retraits gonflements de sous-sols argileux car la commune est en aléas forts et moyens.
8. **RISQUES LIES AUX FEUX DE FORET ET DE VEGETATION** : du fait de la proximité de la forêt domaniale et communale en périphérie de la commune ainsi que des prairies et des cultures.

Sommaire

Editorial

- 1) Les risques liés aux intempéries
- 2) Les risques liés aux feux de forêt et récolte
- 3) Les risques en cas d'inondation
- 4) Les risques en cas de canicule
- 5) Les risques en cas d'accident industriel, et /ou de transport de matières dangereuses
- 6) Les risques mouvement de terrain
- 7) Les risques grand froid
- 8) Les risques en cas d'accident nucléaire

Numéros importants

Annexes

Editorial

La sécurité pour les habitants de la commune est une préoccupation constante pour la municipalité.

En conformité avec la réglementation régie par des articles de lois afférents, ce document dénommé DICRIM pour (**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs) permet d'identifier les risques potentiels sur notre commune et préconise des conduites à tenir et des recommandations pour votre sécurité et celle de vos proches.

Ces consignes ne sont pas exhaustives et il se doit de les accompagner de bon sens et de pragmatisme.

Nous avons recensé 8 risques principaux qu'ils soient naturels ou technologiques :

- 1- Les intempéries
- 2- Les feux de forêt et de récolte
- 3- Les inondations
- 4- La canicule
- 5- Les accidents industriels, de transports de matières dangereuses
- 6- Les mouvements de terrain
- 7- Le grand froid
- 8- Les accidents nucléaires

La Mairie à l'obligation d'assurer la protection de ses administrés, de mettre en place des moyens de prévention, d'alerte et d'information.

Elle se devra également de diriger les opérations de secours et de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires.

Mon équipe et moi y sommes très attentifs afin de garantir une sécurité maximale pour les personnes et de préserver vos biens.

Madame le Maire
Christel BOTELLO



1. Les risques liés aux intempéries :

On parle d'intempérie pour les vents de plus de 89km/h, pour des orages violents, pour des chutes de neige abondantes. Les risques sont similaires : exposition directe des personnes, vulnérabilité des infrastructures et des biens qui ne sont ni protégés, ni fixés au sol, impacts sur la végétation. Cette exposition a des impacts possibles sur les personnes : traumatismes physiques et psychologiques, et les biens : endommagement, destructions, les activités économiques, la circulation, les télécommunications et les approvisionnements.



Conduite à tenir et recommandations :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être déplacés par le vent.
- Fermez solidement portes et volets.
- Restez chez vous ou mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Informez-vous du niveau d'alerte, écoutez les radios locales.
- Déneigez le trottoir devant votre habitation.
- Protégez du gel les installations d'eau.
- Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager.
- Il est fortement déconseillé de téléphoner en cas de foudre (ch.Hergé « les 7 boules de cristal »...).
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés par terre.
- Soyez vigilants et prêts à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, malades ou seuls.

Fin de la situation d'urgence :

- Faites couper les branches des arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites réparer ce qui peut l'être rapidement, toitures, cheminées.
- Faites l'inventaire des dommages éventuels, prenez des photos.
- Signalez les dégâts à votre assureur.

Actions des autorités :

- La commune a peut-être enclenché le Plan Communal de Sauvegarde : conformez-vous aux recommandations des services : conformez-vous aux recommandations des services municipaux et des élus.
- La préfecture a pu activer le plan de secours, interdisant par exemple la circulation des poids lourds, voire de tous véhicules sur certains axes et tous déplacements tels qu'ils soient.

Se renseigner auprès de Météo France 08 90 71 14 15

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et www.bison.fute.equipement.gouv.fr

Ecouter la radio : France Bleu Orléans

100.9 FM

France Inter

99.2 FM

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent atteint le seuil des 89 km/h.

Sur une carte, 4 couleurs précisent le niveau de vigilance :

Échelle de vigilance Météo-France

Niveau	Vigilance	Consignes
Vert	Pas de vigilance particulière	—
Jaune	Soyez attentif	Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (par exemple : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
Orange	Soyez très vigilant	Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
Rouge	Une vigilance absolue s'impose	Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ECHELLE	TERME	VENT MOYEN EN KM/H	EFFETS EN MER	EFFETS SUR TERRE
0	Calme	<1km/h	Mer lisse, sans vague	Fumées verticales
1-2-3-4-5	Brises	1 à 38km/h	Quelques rides à quelques vagues (vagues : 0.2 à 0.25 m)	La fumée indique la direction du vent, les drapeaux flottent
6	Vent frais	39 à 49 km/h	Crêtes d'écumes blanches, embruns (vagues : 2.5 à 4m)	Les branches des arbres s'agitent, parapluies qui se retournent
7	Grand frais	50 à 61 km/h	Trainées d'écumes, lames déferlantes (vagues : 4 à 5.5)	Les arbres se balancent, la marche contre le vent est freinée
8	Coup de vent	62 à 74 km/h	Tourbillons d'écumes à la crête des lames (vagues : 5.5 à 7m)	Les branches d'arbres peuvent casser, la marche est difficile
9	Fort coup de vent	75 à 88 km/h	Lames déferlantes grosses à énormes visibilité réduite (vagues : 7 à 9m)	Le vent peut endommager les bâtiments, envols de tuiles
10	Tempête	89 à 102 km/h	Très grosses lames déferlantes à longue crête en panache (vagues : 9 à 12m)	Dégâts importants aux bâtiments, arbres parfois déracinés
11	Violente tempête	103 à 117 km/h	Lames exceptionnellement hautes (vagues : 12 à 16m)	Ravages étendus et importants
12	Ouragan	>128 km/h	L'air est plein d'écume et d'embruns (vagues : <16m)	Dégâts majeurs et catastrophiques



2. Les risques liés aux feux de forêt et récolte :

Le risque d'incendie de végétation est un risque auquel est exposé la commune et qui la rend vulnérable de par la proximité de la forêt, l'importance de la surface boisée et cultivée.

Les incendies ou feux de végétation sont des sinistres qui se déclarent dans une formation forestière composée de feuillus, de conifères ou mixtes avec une végétation arbustive, ou herbacée, sans omettre les champs cultivés même après les moissons ainsi que les prairies en herbe.



Ces espaces naturels sont parfois proches des habitations, elles-mêmes entourées de haies ou autres végétations, ce qui accroît le risque à une propagation à l'habitat et aux dépendances.

Conduite à tenir et recommandations :

- Ne pas allumer de feu même si vous pensez avoir pris toutes les précautions
- Ne pas fumer en forêt, dans les bois, à proximité des prairies et des récoltes.
- Ne pas jeter les mégots de cigarettes.
- Alerter les secours au 18 ou au 112, en donnant avec précision le lieu et les enjeux impactés ou proches du sinistre.
- Alerter le voisinage si possible.
- Entretenir ses haies, éviter une végétation proche des habitations afin de ralentir la progression du sinistre, voire le stopper par manque de comburants.

⚠ A proximité d'un incendie, vous êtes en danger car vous êtes exposé à des températures et des fumées intenses et à un phénomène ultra rapide. ⚠

Conduite à tenir et recommandations :

- Habillez-vous avec un vêtement en coton, portez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.
- Rassemblez toutes les personnes et tous les animaux et rentrez dans un bâtiment en dur.
- Fermez toutes les ouvertures : portes, fenêtres... et calfeutrez-les avec des linges mouillés.
- Fermez en plus les volets pour protéger les vitres du rayonnement.
- Evitez les appels d'air et coupez les VMC.
- Ne vous approchez jamais du feu sans lui tourner le dos.
- Se confiner est à favoriser
- Attendez toujours l'ordre formel d'évacuation et suivez les instructions des Sapeurs-Pompiers.

Donnez l'alerte : Pompiers : 18 ou 112 ; Gendarmerie : 17 ; SAMU : 15 ; Mairie 02.38.75.00.59

Ecouter la radio : France Bleu Orléans

100.9 FM



3. Les risques en cas d'inondation :

Des pluies très violentes, des pluies très abondantes étalée dans le temps, de fortes pluies sur le sol déjà saturé en eau peuvent être à l'origine d'inondations par ruissellement comme en 2016. Une crue centennale est une crue qui a une chance sur 100 de se produire tous les ans.



Le risque immédiat pour les biens et les personnes est la submersion, avec les dégâts aux habitations. Le risque est parfois accru sur le plan humain, par le retard à l'évacuation des habitations inondées. S'y ajoute

le risque de pollution lié aux matières contenues dans les habitations, qui peuvent être entraînées. Comme les cuves à fuel plus légères que l'eau qui peuvent être arrachées et se vider. S'y ajoute également des gênes pour la circulation.

Un facteur de risque non négligeable est l'oubli des événements des années précédentes. Pour mémoire, une crue centennale comme celle de 2016 à une chance sur cent de se reproduire chaque année.

En cas de risque d'inondation pour la commune, la Mairie prévient les habitants aux moyens des panneaux d'affichage, par le biais du site de Chanteau et par le biais de l'application City All.

En 2016, la commune de Chanteau a également été impactée à la suite de fortes précipitations.

Les marres, les étangs qui sont nombreux sur la commune ont débordés, les fossés gorgés d'eau ont fini par déborder alors que les sols ne pouvaient absorber ces quantités d'eau importantes.

La proximité immédiate de l'étang de la Retrève situé sur la RD97 n'est pas un élément favorable. En effet, il a été à l'origine d'inondations impactant plusieurs communes.

Il est donc important de ne pas négliger ce risque, l'eau occasionne d'importants dégâts d'autant plus qu'elle véhicule de la boue.

⚠ Ne négligez jamais la force de l'eau qui est capable de soulever les plaques de bouche d'égout, ce qui rend très dangereux tous déplacements notamment pour les piétons, l'eau ravine les sols au risque de les voir s'effondrer à notre passage et de vous entraîner dans une excavation. ⚠

⚠ A partir de 50cm d hauteur d'eau il devient difficile de se déplacer même pour une personne en bonne condition physique. ⚠

Conduite à tenir et recommandations :

- Mettez en hauteur les appareils domestiques, les documents importants ainsi que le mobilier.
- Adaptez l'équipement électrique à la maison.
- Ancrez la citerne à fuel.
- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau (mettez les installations d'eau hors gel en hiver).
- Ecoutez la radio.
- Ne téléphonez pas sauf urgence absolue afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas se rendre à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- Soyez prêt à évacuer les lieux sur demande des autorités.
- En cas d'évacuation se rendre au point de rassemblement désigné par la Mairie.
- Prévenir la Mairie ou un voisin si vous quittez votre domicile.
- Faites preuve de bienveillance vis-à-vis de vos voisins d'autant plus s'ils sont âgés, seuls, malades, à mobilité réduite...).

Se renseigner auprès de Météo France au 08 90 71 14 15 ; de la Municipalité au 02 38 75 00 59 et sur le site de la commune

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et www.bison.fute.equipement.gouv.fr

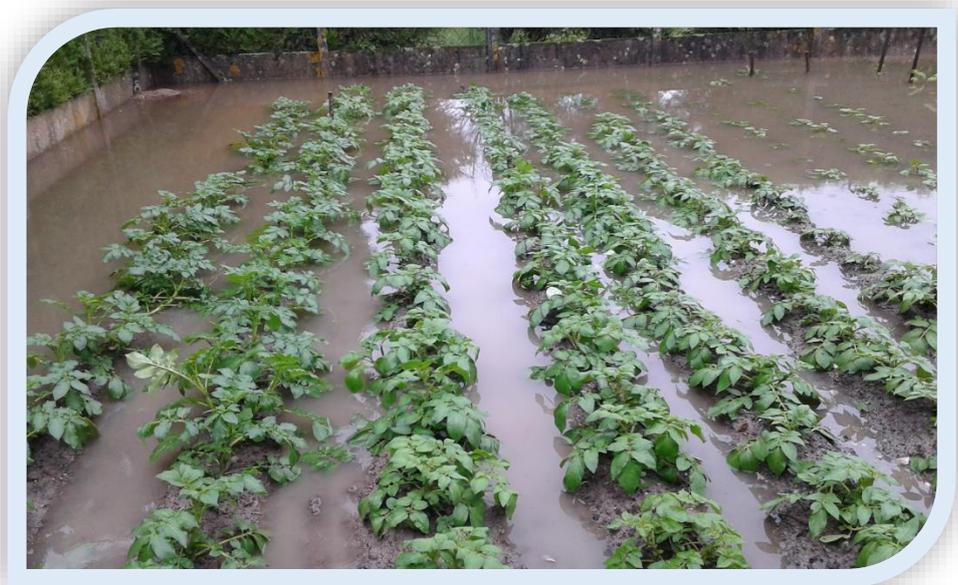
Ecouter la radio : France Bleu Orléans

100.9 FM





Chanteau, Rue des Rasles, juin 2016



Chanteau, potager d'un particulier, juin 2016



Forêt d'Orléans, allée de la Biche, juin 2016

4. Les risques en cas de canicule :

Sont officiellement qualifiés de canicules les épisodes de trois jours consécutifs et plus pendant lesquels la température diurne dépasse 34° et la température de l'air nocturne ne descend pas en dessous de 19°.

Outre l'impact sur les personnes, il existe également sur la végétation qui devient vulnérable aux incendies.



Conduite à tenir et recommandations :

- L'alerte est donnée par le Préfet, un plan communal en faveur des personnes âgées est lancé.
- Fermez les volets aux heures chaudes, aérez tôt le matin.
- Ne vous exposez pas au soleil, portez un chapeau, en extérieur privilégiez les zones ombragées.
- Climatiseur et brumisateurs sont recommandés.
- Séjournez dans la pièce la plus fraîche, rafraîchissez-vous souvent avec un linge mouillé (visage, cou, bras, jambes)
- Douchez-vous à une température qui provoque un rafraîchissement, plusieurs fois par jour au besoin.
- Buvez souvent, même si vous n'en éprouvez pas le besoin.
- En cas de mal de tête, sensation fébrile, vertiges, consultez un médecin.
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision, suivre les conseils donnés.
- Vérifiez avec votre médecin que vous pouvez continuer à prendre vos traitements.
- Soyez prêt à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, seuls ou malades.

Se renseigner auprès de Météo France au 08 90 71 14 15

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et www.bison.fute.equipement.gouv.fr

Si besoin appeler le SAMU social : 115

Ecouter la radio : France Bleu Orléans

100.9 FM

Bulletin d'inscription au registre des bénéficiaires du Plan d'Alerte et d'Urgence

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N°tél FIX :

N°tél PORTABLE :

Me considère comme personne isolée non entourée de familles, amis, voisins, qui soient proches de mon domicile :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus (ou 60 et + inapte au travail)
- En qualité de personne handicapée ou fragile (non prise en charge dans une structure médicalisée)

Vous vivez seul(e) :

Recevez-vous régulièrement une visite : OUI NON

Si oui, combien de fois par semaine :

Avez-vous près de vous :

- ❖ De la famille : OUI NON
- ❖ Des amis : OUI NON
- ❖ Des voisins : OUI NON

Si oui, notez les nom(s), prénom(s) et n° de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom – Prénom n°tél FIX : n°tél PORTABLE :

Qualité* : Adresse :

Nom – Prénom n°tél FIX : n°tél PORTABLE :

Qualité* : Adresse :

Nom – Prénom n°tél FIX : n°tél PORTABLE :

Qualité* : Adresse :

*Qualité = enfant, ami, voisin

Votre médecin :

Nom : **Prénom :** **n°tél :**

Bénéficiez-vous d'un service intervenant à domicile :

- ❖ Partage de repas à domicile : OUI NON
- ❖ « Aide à domicile » Association ou autre : OUI NON

Coordonnées :

Autres intervenants (ex : infirmière, kiné...) :

Si oui lequel : **NOM Prénom :** **n°tél :**

Si oui lequel : **NOM Prénom :** **n°tél :**

Un système de télésurveillance : OUI NON

Avez-vous une pièce rafraîchie au sein de votre domicile : OUI NON

Avez-vous une reconnaissance de handicap au moins égale à 80 % ? : OUI NON

Percevez-vous une pension d'invalidité civile ou militaire ? : OUI NON

Etes-vous sous tutelle ou curatelle ? : OUI NON

Coordonnées du représentant légal :

Date :

Signature :

 **Document à remettre en Mairie** 

** Toutes ces données sont strictement confidentielles. Elles feront l'objet d'un traitement automatisé par les services municipaux. Vous pouvez, par écrit, demander la rectification et la suppression des informations vous concernant conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.*



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

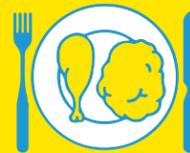


BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

5. Les risques en cas d'accident industriel, de transport de matières dangereuses

Deux aléas sont plausibles : un épandage accidentel sur un site industriel ou un accident lors d'un transport par camion de matières dangereuses, principalement sur la Départementale 97, la Départementale 101 et le centre bourg.

La proximité des dépôts pétroliers et les activités industrielles périphériques sont à prendre en compte.

Le risque pour la santé est direct : l'air, par une pollution atmosphérique liée aux fumées importantes qui peuvent se dégager dans un sinistre, l'eau, les sols peuvent être souillés. Une contamination du sol peut impacter les eaux et le captage pour l'alimentation en eau potable.

Le gazoduc qui traverse notre commune présente un risque faible.



Conduite à tenir et recommandations :

- Si vous êtes témoin : alertez les secours au 18 ou au 112, indiquez le lieu précis de l'accident, décrivez la situation et ne raccrochez pas avant qu'on vous le dise.
- Décrivez les plaques d'identification des produits :

Numéro d'identification
du code **DANGER**



Numéro d'identification
du code **MATIERE**

- Ne restez pas dans une zone enfumée ou dégagement de gaz toxique. Eloignez-vous dans le sens contraire du vent.
- Enfermez-vous, calfeutrez les ouvertures, stoppez les aérations et les ventilations mécaniques, utilisez un rouleau de ruban adhésif pour calfeutrer portes et fenêtres.
- Ne téléphonez pas sauf urgence absolue.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne fumez pas.
- Ecoutez la radio.
- Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Rendez-vous sur lieu d'hébergement d'urgence, ou un point de rassemblement désigné par la Mairie ou les secours, des consignes seront transmises.

A la fin de l'alerte :

- Réintégrez votre domicile après l'accord des autorités.
- Aérez le local dans lequel vous étiez confiné.
- Consultez un médecin en cas d'irritation ou tout autre symptôme.
- Faire l'inventaire des dommages et préparez les dossiers d'assurance.

Donnez l'alerte

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Mairie 02.38.75.00.59

Ecouter la radio : France Bleu Orléans

100.9 FM

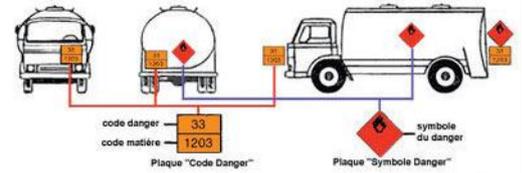


Symboles de danger :



Le numéro d'identification du **DANGER** (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau

Le numéro d'identification de la **MATIÈRE** (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau



Les plaques "symbole de danger" de l'ADR



N°1 Sujet à l'explosion divisions 1.1, 1.2, 1.3



N°1.4 Sujet à l'explosion division 1.4



N°1.5 Sujet à l'explosion division 1.5



N°1.6 Sujet à l'explosion division 1.6



N°2.1 Gaz inflammable et non toxique



N°2.2 Gaz non inflammable et non toxique



N°2.3 Gaz toxique



N°5.1 Matière comburante



N°5.2 Peroxyde organique Danger d'incendie



N°3 Danger de feu (matière liquide inflammable)



N°6.1 Matière toxique



N°6.2 Matière infectieuse



N°4.1 Danger de feu (matière solide inflammable)



N°4.2 Matière sujette à inflammation spontanée



N°7A Matière radioactive dans des colis de catégorie I



N°7B Matière radioactive dans des colis de catégorie II



N°7C Matière radioactive dans des colis de catégorie III



N°4.3 Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau



N°7E Matière fissile de la classe 7



N°8 Matière corrosive



N°9 Matières et objets divers présentant, au cours du transport, un danger autre que ceux visés par les autres classes

6. Les risques mouvements de terrain :

Ce risque peut être lié aux variations de la teneur en eau du terrain.

En période de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle de « retrait ». A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement », cela peut provoquer des désordres sur le bâti tels que : des fissurations puis, des effondrements de tout ou d'une partie de celui-ci.

La commune de Chanteau a été reconnue catastrophe naturelle sécheresse à plusieurs reprises, la dernière en date remonte à 2018 occasionnant ainsi ces désordres. (Cf. annexe 2)



Il peut également se produire des effondrements localisés si une cavité souterraine préexistait et insuffisamment rebouchée voire pas du tout. Des fontis peuvent être à l'origine d'excavations localisées. Ces excavations peuvent être soudaines et de dimension extrêmement variée.

Voici la liste des plus longues cavités souterraines sur la commune et à proximité :

Cavité (Autres noms)	Commune	Zone géographique	Coordonnées	Dévelop (mètres)	Dénivelée (mètres)	Sources ou références	Mise à jour
Gouffre des Sans Ronce	Chanteau	Forêt d'Orléans	47° 59' 50'' nord, 1° 59' 17'' est	107	25	Groupe d'amis spéléologues du Loiret	2000- ??
Gouffre d'Ambert	Chanteau	Forêt d'Orléans	48° 00' 14'' nord, 1° 57' 31'' est GC1	120	17	Groupe d'amis spéléologues du Loiret	2000- ??

Conduite à tenir et recommandations :

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ne téléphonez pas sauf urgence absolue afin de ne pas encombrer les lignes pour les secours.
- Informez-vous des consignes de sécurité : infos, Mairie, site de la commune, City All, médias etc...
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- N'entrez pas dans une maison endommagée et restez à distance si elle présente des fissures importantes et risque d'effondrement. **La règle à respecter est de garder une distance égale à 1.5 x la hauteur du mur. (Exemple : pour un pignon de 6mètres de hauteur, le calcul est le suivant : 6mètres x 1.5 = 9mètres)**
- Alerte les secours au 18 ou au 112.
- Avisez la Mairie.
- Evacuez les lieux, prévenir vos voisins.
- En cas de désordre contactez votre assureur.
- En promenade dans le domaine forestier ne pas s'approcher des gouffres.
- Informez la Mairie si vous découvrez un fontis.
- Des fissures importantes du sol, anormales, souvent en cercle, sont un signe avant-coureur.
- Ne remblayez pas une cavité sans l'avis d'un spécialiste, n'y évacuez pas eaux usées ou pluviales.

- Ne pénétrez pas dans une cavité sans l'avis d'un spécialiste, restez à distance car un fontis peut brutalement s'élargir, ne pas entrer dans un bâtiment gravement endommagé.
- En cas de dégât à une habitation, vérifiez les branchements de l'électricité, du gaz, des eaux usées et de l'eau potable.
- Conservez si possible un accès pour des visites de contrôle...

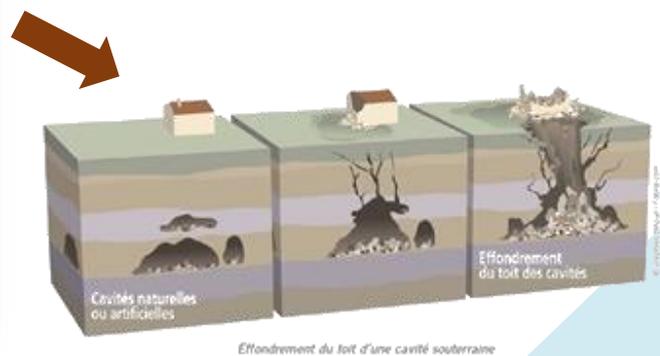
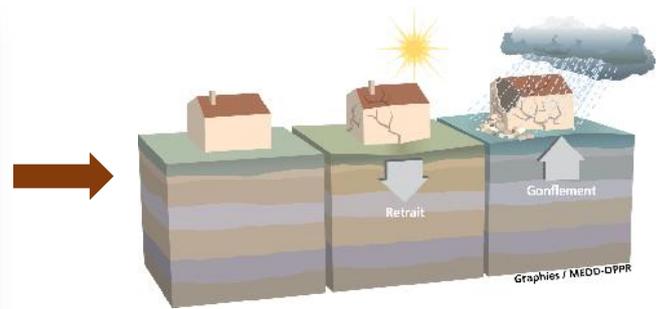
Se renseigner auprès de la Municipalité au 02 38 75 00 59 et sur le site de la commune.

Donnez l'alerte :

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

SAMU : 15



7. Les risques grand froid

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins 2 jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région. Le grand froid comme la canicule constitue un danger pour la santé de tous.



Les périodes de grand froid sont propices à la survenue d'autres phénomènes météorologiques potentiellement dangereux comme la neige et le verglas qui peuvent affecter la vie au quotidien.

Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid.

Sont en cause : les maladies liées directement au froid telles que les gelures ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles.

L'aggravation de maladies notamment cardiaques et respiratoires.

Des risques accrus d'intoxication au monoxyde de carbone lié au dysfonctionnement des appareils de chauffage (gaz, fuel, bois ou charbon) et une utilisation inappropriée des moyens de chauffage d'appoint utilisés en continue ou encore lorsque les aérations des logements ont été obstruées.

Se renseigner auprès de Météo France au 08 90 71 14 15 ; <https://meteofrance.com/> et <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et www.bison.fute.equipement.gouv.fr

Si besoin appeler le SAMU social : 115

Ecouter la radio : France Bleu Orléans

100.9 FM



8. Les risques en cas d'accident nucléaire

En cas d'accident, les émanations de gaz et de particules sont susceptibles d'exposer l'homme et l'environnement à la radioactivité. Les sols, les plantes et l'eau qui ont été exposés peuvent à leur tour devenir source de risque. Ce danger est renforcé par le caractère non perceptible du risque radioactif.



Des mesures importantes de sécurité sont prévues pour éviter ou traiter tout risque sur les sites des centrales. Un plan d'urgence a été élaboré par chacune d'elle : Saint Laurent des Eaux et Dampierre en Burly. Les exploitants des centrales sont tenus d'alerter les préfets en cas de danger avéré. En cas d'urgence, l'alerte est donnée par la préfecture. La population est avisée par les moyens d'alerte.

Conduite à tenir et recommandations :

- Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- Munissez-vous de bouteilles d'eau minérale.
- Ne tentez pas de fuir, ne vous déplacez pas inutilement.
- Confinez-vous en bouchant les entrées d'air avec du ruban adhésif par exemple.
- Si possible cantonnez-vous dans une seule pièce.
- Ne sortez pas pour aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- Ne téléphonez pas, afin de laisser les réseaux libres pour les secours.
- Ne fumez pas dans les espaces confinés
- Si l'ordre d'évacuation est donné, prenez avec vous un poste de radio, coupez eau, gaz et électricité – mettez la maison hors gel en hiver, emportez de quoi vous changer complètement.
- Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments, d'un peu d'argent.

Fin de l'alerte :

- Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités.
- En cas d'évacuation, ne revenez chez vous qu'après avoir reçu l'autorisation.
- Respectez les consignes données par les services de secours.
- Ne consommez pas de fruits et légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.
- A l'extérieur ne touchez pas les objets, ils peuvent être contaminés.
- Consultez un médecin en cas d'irritations ou symptômes.
- Si vous craignez d'avoir été contaminés, débarrassez-vous, à l'extérieur, de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous.



Consultez les différents moyens de communication de la Mairie comme le site ou l'application City All.

Ecouter la radio : France Bleu Orléans 100.9 FM
 France Inter 99.2 FM
 France Info 105.5 FM



Numéros et sites importants :

SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
GENDARMERIE CHECY	02 38 46 83 60
NUMERO D'URGENCE EUROPEEN	112
SOS MEDECIN	02 38 54 44 44 OU 3624
HOPITAL CHRO LA SOURCE	02 38 51 44 44
CLINIQUE ORELIANCE (SOS MAINS)	0826 22 15 15
CENTRE ANTI-POISON	01 40 05 48 48
URGENCE VEOLIA EAUX	0811 900 400
ENEDIS (EDF/ELECTRICITE)	09 72 67 50 37
GAZ DE FRANCE (GRDF/GAZ RESEAU)	0810 37 37 37
SERA ASSAINISSEMENT/EAU USEE	09 77 40 19 07
ENFANTS EN DANGER/MALTRAITES	119
FEMME BATTUE	3919
HOMME BATTU	0 951 73 44 94
DISPARITION D'ENFANTS	116 000
SOURD ET MALENTENDANT	SMS AU 114
S.P. A	02 38 83 15 22
SOS VETERINAIRE	02 38 83 12 02
MAIRIE DE CHANTEAU	02 38 75 00 59
METROPOLE	02 38 78 75 75

<https://inforisques.loiret.fr/communes/chanteau>

Annexes :

INONDATIONS • MOUVEMENTS DE TERRAIN • PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES • ACCIDENTS INDUSTRIELS

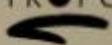
SOYEZ ALERTÉS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

MESSAGE VOCAL • SMS • MAIL



INSCRIVEZ-VOUS !
sur www.orleans-metropole.fr
ou sur le site internet de votre mairie

#OrleansMetropole  
www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPÔLE 

Ce dispositif est un service gratuit de diffusion d'alerte par message vocal, sms et/ou email en cas d'événement majeur sur le territoire des 22 communes de la métropole. Il s'agit d'un moyen complémentaire d'informer la population le plus rapidement possible d'un incident et des consignes de sécurité à suivre.

Dans quels cas ce système sera-t-il utilisé ?

En vous inscrivant à ce service, vous serez alerté(e) dès que les services municipaux de votre commune ou d'Orléans métropole auront eu connaissance :

- 1- **d'un risque majeur (Communes)**
- 2- **d'un pic de pollution atmosphérique (Orléans Métropole)**
- 3- **d'un épisode de verglas ou de neige (Orléans Métropole)**

Vous aurez la possibilité de vous inscrire à **ces** rubriques selon vos choix.

Qu'entend-t-on par risques majeurs ?

- **Les risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, intempéries)
- **Les risques technologiques** (industriels, nucléaire, transports de matières dangereuses)
- **Les risques sanitaires et autres** (épidémie, attentat...)



cavités souterraines
mamières



tempêtes
fréquentes



avalanche
chute abondante
de neige



unité nucléaire



inondation lente
inondation rapide



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



activités
industrielles



stockage de gaz



verglas



orages
fortes précipitations



canicule

De quelle manière serez-vous alerté(e) ?

Selon la nature du risque :

- Par message vocal sur votre téléphone mobile ou téléphone fixe, accompagné d'un accord de bonne réception et compréhension
- Par SMS
- Par email



Les messages vocaux du service d'alerte seront **émis** à partir du numéro 02 38 78 78 26 et le SMS sera identifié par "MAIRIE" ou "METROPOLE".

Enregistrez ce numéro dans vos annuaires de téléphone (fixes et portables) afin de l'identifier lors d'une alerte.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est simple et rapide. Il suffit de vous connecter sur www.oreans-metropole.fr ou sur le **site internet de votre mairie** et de remplir le formulaire. A l'issue, la prise en compte de votre inscription sera immédiate.

Pour les personnes qui ne disposent pas d'internet, l'inscription est possible à l'accueil de votre mairie ou en mairie de quartier.

Comment mettre à jour vos données ?

Lors de votre inscription, un identifiant (votre numéro de téléphone de référence) et un mot de passe individuel vous seront attribués afin que vous puissiez avoir accès à vos données à tout moment pour les modifier ou les supprimer.

En cas de déménagement, de changement d'adresse email ou de numéro de téléphone, pensez à vous connecter à votre compte pour modifier au plus vite vos coordonnées.

De plus, vous recevrez une fois par an, un email à l'adresse que vous aurez renseignée afin de vous inviter à vérifier et mettre à jour vos coordonnées si nécessaire.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer la population de la survenance d'un danger imminent affectant sa sécurité. Les destinataires des données sont les services compétents d'Orléans Métropole et la société tiers Gedicom qui met en place ce service. La société Gedicom s'engage à respecter les recommandations concernant les traitements automatisés mis en œuvre dans le cadre des sites Internet par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en application des articles 15 et 16 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. A ce titre, les informations recueillies dans le formulaire rempli sur le site Internet ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Ce site internet est également conforme au Règlement Général sur la Protection des Données.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de la prévention et de la Sécurité, BP 154, 83120 Sainte-Maxime. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Boigny-sur-Bionne - Bou - Chanteau - La Chapelle-Saint-Mesmin
Chécy - Combleux - Fleury-les-Aubrais - Ingré - Mardié
Marigny-les-Usages - Olivet Orléans - Ormes - Saint-Cyr-en-Val
Saint-Denis-en-Val - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Saint-Jean-de-Braye - Saint-Jean-de-la-Ruelle
Saint-Jean-le-Blanc - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Saran - Semoy**

Direction de l'Environnement et Prévention des Risques

02 38 79 26 10

depr@orleans-metropole.fr

Orléans Métropole - 00 - 010010 - pcr/orleans.met

#OrleansMetropole  
www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ


<https://fr.calameo.com/read/000113938f1f6aa1207ea>

ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 7

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
45PREF19940009	01/05/1989	30/09/1993	30/06/1994	09/07/1994
45PREF20190147	01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
45PREF19970026	01/10/1993	30/09/1996	19/09/1997	11/10/1997
45PREF20080029	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2008	04/04/2008
45PREF20130175	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
45PREF19990106	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
45PREF20160979	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016